

## Services d'aide temporaire pour un scrutin



Services de l'approvisionnement et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE

Par la présente, la Demande d'offre à commande est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande d'offre à commande restent les mêmes.

<b>N° de la modification :</b>	<b>Date de la modification :</b>
1	25 février 2015
<b>Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :</b>	
ECADB-RFSO-14-0957	
<b>Titre :</b>	
Services d'aide temporaire pour un scrutin	
<b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>	
5 mars 2015 à 2:00 p.m. (heure de Gatineau)	
<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:</b>	
<b>Bureau du directeur général des élections</b> Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6  proposition-proposal@elections.ca	
<b>À l'attention de</b>	<b>N° de tél.</b>
Annie de Bellefeuille	819-939-1490

## Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande d'offre à commande pour des services d'aide temporaire pour un scrutin qui porte le numéro ECADB-RFSO-14-0957 datée du 18 février 2015 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## Partie 2. Modifications

### 2.1 Modification de l'Article 5 - de l'annexe A - Clauses du contrat subséquent de la DOC

La Demande d'offre à commandes est modifiée en supprimant les sous-sections 5.02.02 et 5.02.03 et en les remplaçant par les suivantes :

- 5.02.02 Le taux pour les heures supplémentaires au Québec sera calculé pour les heures travaillées et approuvées au-dessus de 40 heures par semaine, basé sur une semaine commençant le lundi:

Taux horaire ferme tout compris par ressource x 1,5 = taux de rémunération des heures supplémentaires

- 5.02.03 Le taux pour les heures supplémentaires en Ontario sera calculé pour les heures travaillées et approuvées au-dessus de 44 heures par semaine, basé sur une semaine commençant le lundi:

Taux horaire ferme tout compris par ressource x 1,5 = taux de rémunération des heures supplémentaires

## Partie 3. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées suite à la DOC et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

### 3.1 Question n° 1

Question : O1 demande «deux références de clients qui ont signé un contrat, une offre à commandes ou une entente d'approvisionnement avec l'offrant pour des SAT d'une

valeur minimale de 400 000 \$ par année ". Le maximum autorisé sous SAT est de \$ 400 000 ou 48 semaines, selon la première éventualité. Est-ce qu'Élections Canada demande aux soumissionnaires de démontrer qu'ils ont conclu des contrats (plusieurs) avec un client et facturé pour \$ 400,000 ou plus par année dans les classifications et les catégories identifiées?

Réponse : Non, Élections Canada ne demande pas une démonstration de plusieurs contrats. O1 nécessite deux références de clients qui ont chacun conclu un contrat ou une offre à commandes ou un arrangement en matière d'approvisionnement avec l'offrant pour des SAT d'une valeur d'au moins \$ 400 000 par année.